

# Rapport développement durable 2013

## PAGE 1

1<sup>ère</sup> de Couverture

## PAGE 2

( )

## PAGE 3

### Avant propos

Depuis 2011, le Conseil général édite un rapport sur la situation en matière de développement durable du département de la Dordogne.

Ce rapport a pour objet, lors du débat d'Orientations Budgétaires, de présenter la situation en matière de développement durable, conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » et au décret n°2011-687 du 17 juin 2011.

Cet exercice imposé permet d'effectuer un constat, une photographie, des politiques engagées sur le territoire et des actions menées en interne par la collectivité, au regard des cinq finalités du développement durable, à savoir :

- finalité 1 : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- finalité 2 : dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- finalité 3 : épanouissement de tous les êtres humains
- finalité 4 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- finalité 5 : lutte contre le changement climatique

**Cette démarche doit permettre aux élus d'interroger et d'orienter les politiques publiques en faveur du développement durable.**

### Méthodologie

Les services départementaux se sont organisés pour mener à bien l'élaboration du rapport 2013, réalisé entièrement en régie.

**Le groupe de travail** constitué par la Direction Générale s'est réuni le 2 juillet 2013. Conformément à la mission qui lui a été confiée, il est chargé de :

- suivre et évaluer les projets recensés dans le rapport précédent
- proposer de nouveaux projets à valoriser dans le rapport suivant
- analyser les évolutions des indicateurs et faire de nouvelles propositions

**Une enquête** a été menée auprès des services et directions déjà rencontrés les années précédentes. Elle avait pour but de :

- d'effectuer un retour d'expérience sur le rapport 2012 pour évaluer le degré de connaissance et de diffusion de cette opération à l'échelle de l'administration départementale
- de suivre les projets évoqués dans les rapports précédents
- d'interroger directement les services sur d'éventuels projets qu'ils souhaiteraient valoriser en 2013
- de renseigner les indicateurs

Pour cela, et compte tenu de l'expérience des années précédentes, un questionnaire simplifié a été élaboré et transmis nominativement par voie électronique à l'ensemble des agents rencontrés. Sur les 21 questionnaires transmis, 13 ont été retournés et analysés.

**La rencontre de différents services** non contactés précédemment a été organisée en septembre et octobre 2013. Lors de l'élaboration de la première édition, en 2011, un seul entretien avait été consacré à la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention (DDSP). Aussi, en accord avec le groupe de travail et la Directrice Générale Adjointe, les rencontres 2013 ont exclusivement concerné les différents pôles de la DDSP.

Les entretiens ont été préparés, comme les années précédentes, à partir des objectifs assignés par l'Exécutif, du Projet de l'Administration Départementale (PAD) et de l'Agenda 21. Ces entretiens font l'objet de comptes-rendus détaillés mais non publiés.

A partir des propositions des services, des rencontres et du suivi des politiques du Conseil général, la sélection des projets valorisés en 2013 repose sur leur qualité et leurs divers impacts sur les cinq finalités.

## **Finalité 1 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**

*Le Conseil général, en raison de ses compétences, est fortement investi en la matière. Soucieux de conserver un équilibre entre tous les territoires, le Conseil général s'attache à ce que les périgourdins quels que soient leur âge, leur domicile et leur statut bénéficient d'un service efficace et réactif.*

Le volet social constitue la part la plus conséquente du budget de la collectivité. Si en matière de politique sociale, les cadres d'intervention sont fortement réglementés, il n'en demeure pas moins que le Conseil général développe des stratégies propres et encourage des actions et des projets expérimentaux et novateurs.

Articulés autour de schémas quinquennaux définis conjointement avec l'ensemble des acteurs professionnels, institutionnels et associatifs, le Conseil général s'attache à construire en partenariat son action. Ce regard croisé est garant d'une bonne gouvernance.

Le Conseil général a fait le choix d'être présent au plus proche des usagers. En conséquence, il est parfois dans certains territoires de la Dordogne l'ultime service public physiquement présent (hormis la mairie). L'engagement vers l'accessibilité pour tous des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication auquel le Conseil général attache un fort intérêt ne signifie pas la disparition progressive de l'accueil du public.

Bien au contraire, les Unités Territoriales, les Permanences et les Centres Médicaux Sociaux, les Comités Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et les Maisons du Département permettent aux usagers d'accéder à différents services et informations (santé, précarité, insertion...).

En parallèle, le Conseil général soutient fortement des structures d'accueil réparties de façon équilibrée sur le territoire : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Etablissements pour Adultes (EA), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), lieux parents-enfants, assistantes familiales ou maternelles...

Le Département fait d'ailleurs la promotion des familles d'accueil, avec en 2013 la réalisation d'un film pour faire connaître cette activité et ce mode d'hébergement.

La proximité, la prévention, la protection et surtout l'accompagnement personnalisé sont les éléments qui cimentent notre action sociale.

Cette solidarité humaine et financière ainsi que la cohésion entre les territoires ne se manifestent pas exclusivement au sein de la politique sociale.

Le Plan Départemental de l'Habitat vise ainsi à maintenir les grands équilibres territoriaux en matière d'habitat et de logement.

L'accès à une couverture numérique et téléphonique pour tous en adéquation avec les évolutions technologiques et les attentes de nos concitoyens se poursuit.

La réhabilitation des voies départementales ainsi que les aménagements locaux routiers (traverse de bourg...) s'exercent de façon à ce que chaque périgourdin puisse se déplacer en parfaite sécurité.

De même l'ensemble du réseau de randonnées permet aux périgourdins de disposer sur la totalité du département de chemins pour pratiquer diverses activités de loisirs ou d'aller à la découverte du patrimoine local.

Le réseau de lignes de bus interurbaines au tarif unique de deux euro assure un maillage cohérent et facilite les échanges entre les communes et renforce leur attractivité.

Les contrats d'objectifs participent, dans chaque canton, à offrir aux périgourdins les infrastructures dont les élus locaux perçoivent la nécessité.

Enfin, les éducateurs sportifs et les médiateurs archéologiques concourent par leur disponibilité, leur présence et leur action à la solidarité territoriale.

**(INDICATEURS – finalité 1)**

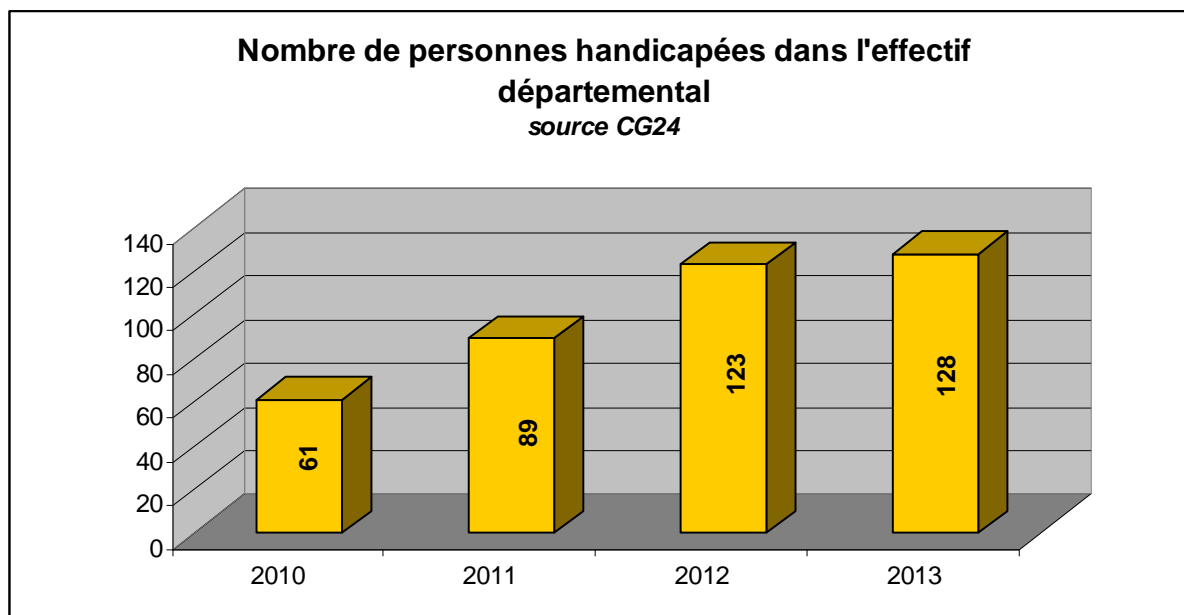


Figure 1 : Intégration des travailleurs handicapés

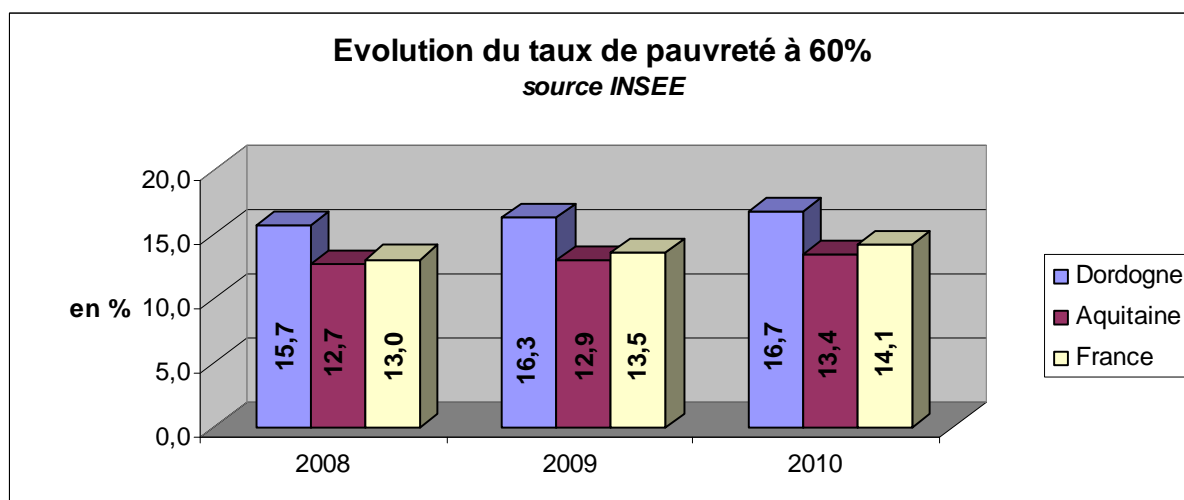


Figure 2 : Précarité

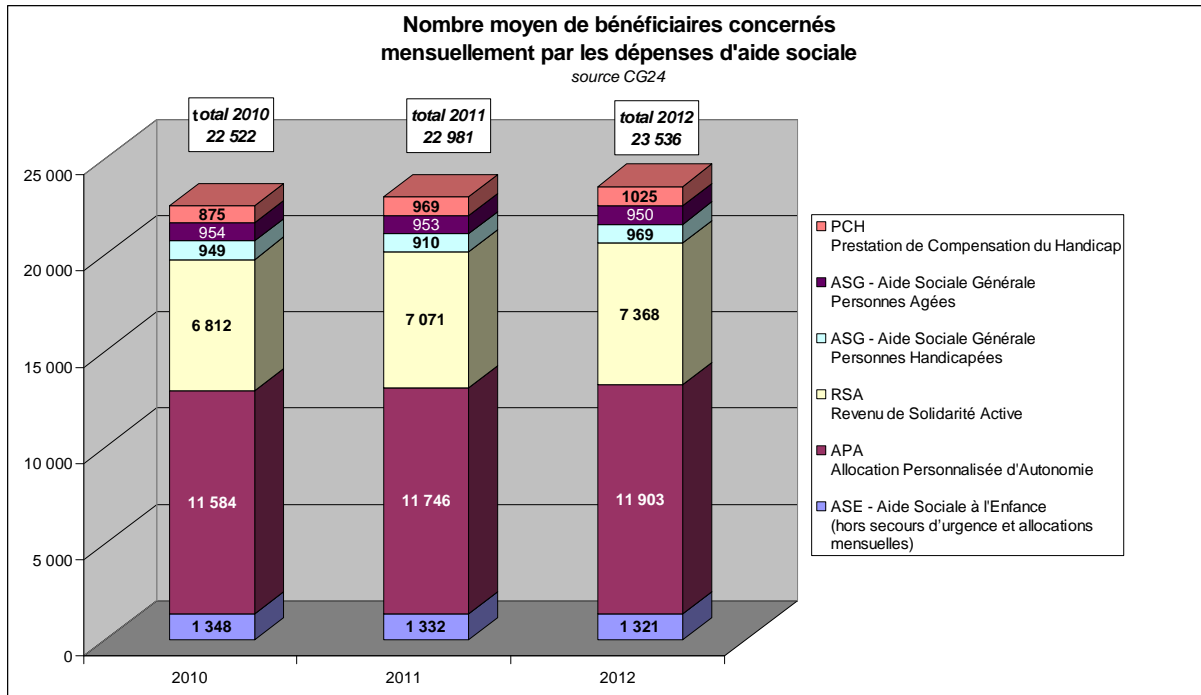


Figure 3 : Précarité et prestations sociales

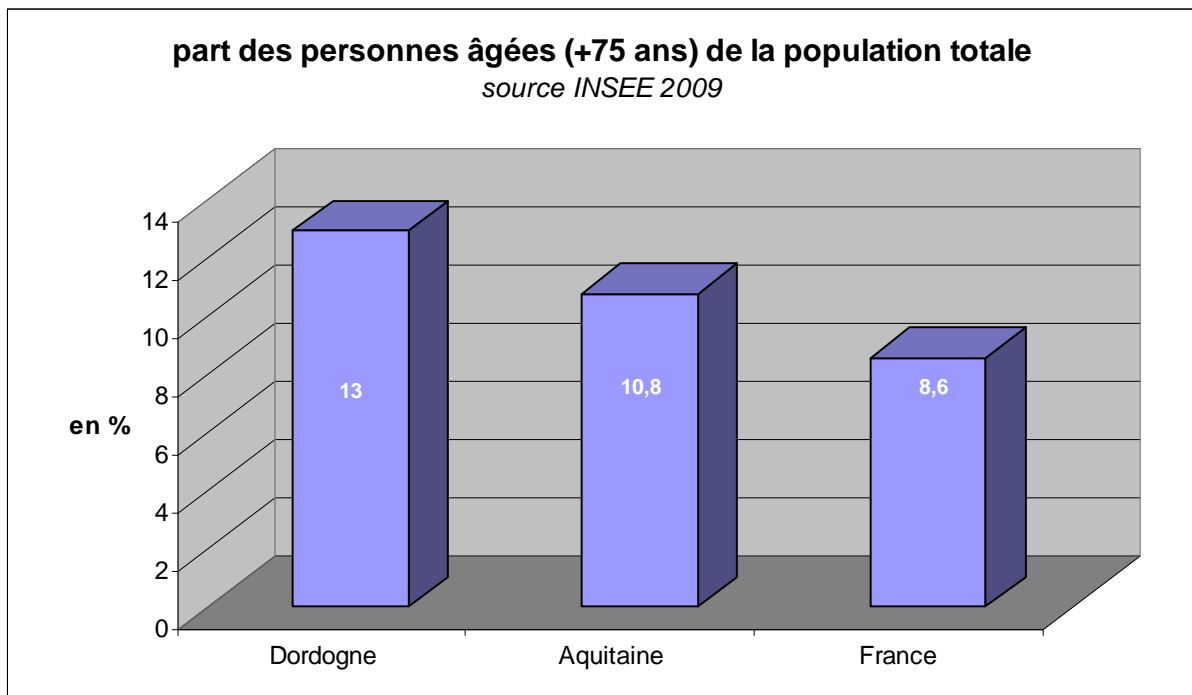


Figure 4 : Démographie

**(Projets Précédents)**

2011

- ✓ Programme d'Intérêt Général PIG pour le logement indigne
- ✓ Téléassistance aux personnes âgées et handicapées
- ✓ Convention culturelle cantonale
- ✓ NRAZO Nœud de raccordement des abonnés en zones d'ombre

2012

- ✓ Diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées
- ✓ Plan Départemental de l'Habitat

**(PROJETS – finalité 1)**

(Projet 1) Haut débit

Le Conseil général apporte une aide à l'acquisition d'équipement internet haut débit par satellite. Cette aide, créée en 2010, est destinée aux particuliers (résidence principale) et aux entreprises qui ne peuvent se raccorder à l'internet haut débit filaire ou hertzien.

Cette opération permet de compléter la couverture territoriale assurée par les opérateurs privés et le NRAZO. IL assure une égalité territoriale devant l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. accès partout pour tous</li><li>2. développement de la e-économie</li><li>3. mise en relation facilitée (internet)</li><li>4. --</li><li>5. mise à disposition d'outil pour le télétravail</li></ol> <p>gouvernance : aide à la demande</p> |
|--|

(Projet 2) Projet culturel en Etablissements pour Adultes (EA) ou en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Un appel à projet est en cours pour réaliser une création artistique avec les résidents. Cette opération doit déboucher sur une production artistique, présentée au public local et non exclusivement aux familles et aux résidents.

Le cahier des charges a été défini par différents services du Conseil général (pôle personnes handicapées, pôle des personnes âgées et la Direction de la culture) en association avec l'Agence Culturelle. Cet appel à projet est destiné aux Etablissements pour Adultes (EA), aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et aux acteurs culturels locaux : les projets sont à déposer sous la forme d'un dossier commun.

Ce projet culturel émerge à l'une des actions de l'Agenda 21 « Renforcer les projets artistiques et culturels favorisant les publics éloignés de la culture (socialement, géographiquement) ».

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. mise en relation d'acteurs locaux</li><li>2. --</li><li>3. accès à la pratique culturelle</li><li>4. --</li><li>5. --</li></ol> |
|--|

Gouvernance : transversalité interne au CG, dossier commun à plusieurs acteurs

(projet 3) Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle

Les 5 Centres de Planification et d'Éducation Familiale ainsi que les deux permanences réparties sur notre territoire proposent des interventions collectives auprès des élèves des écoles primaires, collèges et lycées. Ce sont des actions collectives d'information et de prévention sur la sexualité, l'éducation familiale, la contraception et les infections sexuellement transmissibles.

L'objectif recherché est de prévenir les grossesses non désirées, les Infections Sexuellement Transmissibles et d'aborder l'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes.

1. équité territoriale
2. --
3. sensibilisation et information auprès des jeunes
4. --
5. -

Gouvernance : partenariat avec l'éducation nationale et l'IREPS (Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé)

(projet 4) Clubs de prévention

Il existe quatre clubs de prévention soutenus et financés par le Conseil général sur le département. Ces clubs sont animés par des associations (Mozaique, Le Chemin, l'Atelier et Itinérance). Ils exercent une mission de prévention spécialisée par le biais d'éducateur de rue et repèrent les enfants qui errent et qui sont déscolarisés. Des projets sont ensuite instaurés avec ces jeunes pour éviter une désocialisation prévisible.

1. réintroduction de liens
2. --
3. retour à la formation
4. --
5. -

Gouvernance : convention CG – clubs de prévention

## **Finalité 2 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

*Il s'agit de nouvelles approches et nouvelles techniques, basées en partie sur la responsabilité sociétale des entreprises, à savoir respect des salariés et des conditions de travail, respect des ressources nécessaires à la fabrication, respect de la provenance des matières premières, respect de la qualité des produits.*

Le Conseil général, sans compétence spécifique donnée par la loi en la matière, contribue néanmoins à promouvoir cette nouvelle orientation économique et répond aussi à de nouvelles exigences des consommateurs.

Il s'emploie à intégrer des critères adaptés dans ses marchés et ses commandes publiques. En effet, les cahiers des charges des principaux travaux de bâtiments et de routes orientent les entreprises vers de nouvelles pratiques par le biais de l'introduction de la clause d'insertion ou de la clause environnementale. Pour les achats de la collectivité, des référentiels intégrant des écolabels sont en cours de réalisation. Celui du mobilier est finalisé : toutes les nouvelles acquisitions obéissent à des critères socio-environnementaux.

Sur le territoire, le Conseil général travaille en collaboration avec les structures d'insertion et les organismes professionnels. Il exerce aussi des compétences directes en matière de planification (déchets). Ces deux volets d'actions lui permettent d'être à l'initiative ou d'accompagner des projets. Ainsi, dans le cadre du plan des déchets, de nombreuses filières rattachées à l'économie circulaire ont émergé : polystyrène, démantèlement, textiles...

Cette économie circulaire œuvre aussi pour sensibiliser le périgourdin à tendre vers de nouvelle forme de consommation. En effet, les objets fabriqués dans ces structures sont vendus au grand public. La création des épiceries solidaires et le fort soutien apporté à l'émergence de magasins de vente direct de produits fermiers locaux obéissent aussi à cette logique de sensibilisation mais aussi de disparité de l'offre marchande.

La promotion des ressources et de la production locale constitue un des axes majeurs de la politique économique du Conseil général. Hormis les exemples cités précédemment, l'introduction toujours plus massive de produits issus de l'agriculture biologique et locale ainsi que le Plan bois-forêt y participent parmi d'autres actions. Le plan bois-forêt vise à redonner un second souffle à un matériau d'avenir et durable dans le domaine de la construction et de l'énergie. Cette stratégie vis-à-vis de cette filière s'élabore dans un souci de préservation de la diversité de la ressource.

Dans un registre plus qualitatif, le Conseil général poursuit son accompagnement du monde agricole mais il s'attache aussi à promouvoir les savoirs faire artisanaux. L'intérêt affiché pour les métiers d'arts s'étoffe avec la création d'un pôle cuir dans le nontronnais.

Enfin, en matière de savoir faire, il est utile pour un territoire de transmettre les siens et de se nourrir de ceux des autres. C'est avec cette approche, entre autre, que le Conseil général tisse des liens avec l'extérieur dans le cadre de la coopération décentralisée (Chili – Maroc – Ouzbékistan...).

**(INDICATEURS – finalité 2)**

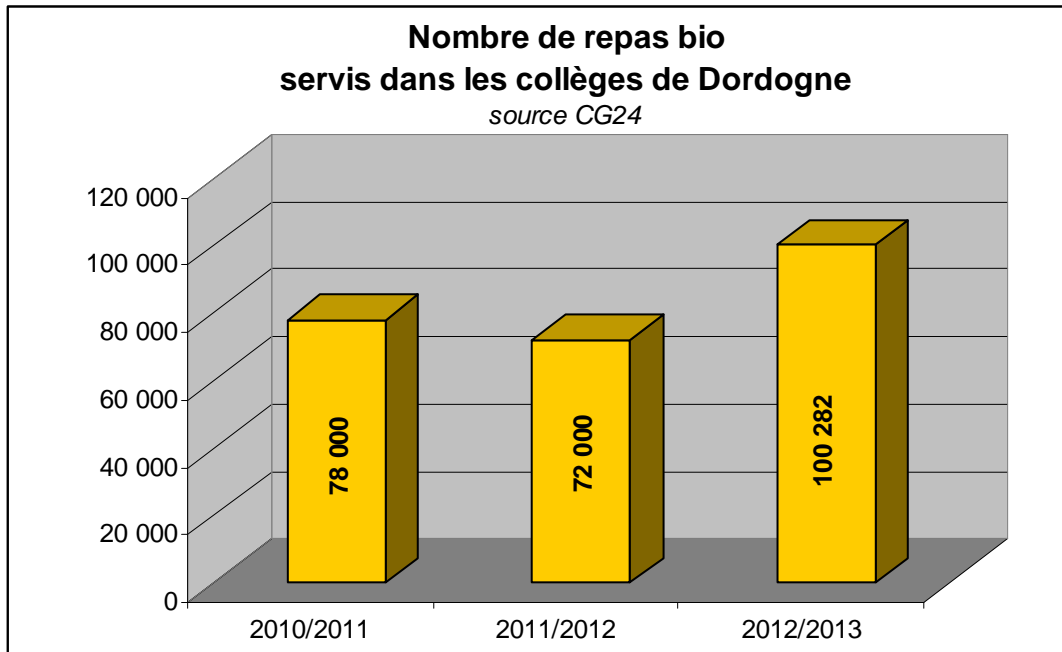


Figure 5 : Consommation responsable

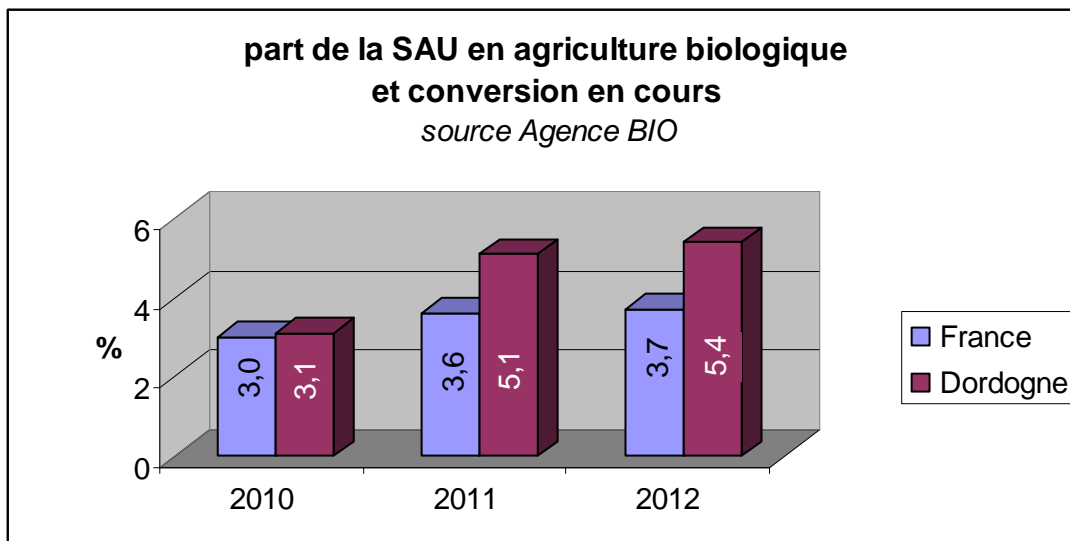


Figure 6 : Agriculture biologique



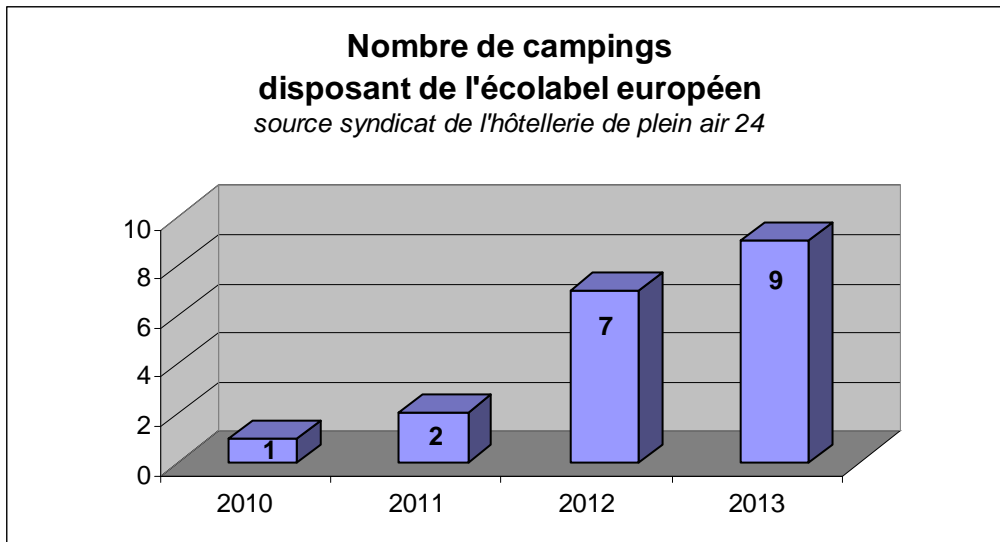


Figure 7 : Ecolabels

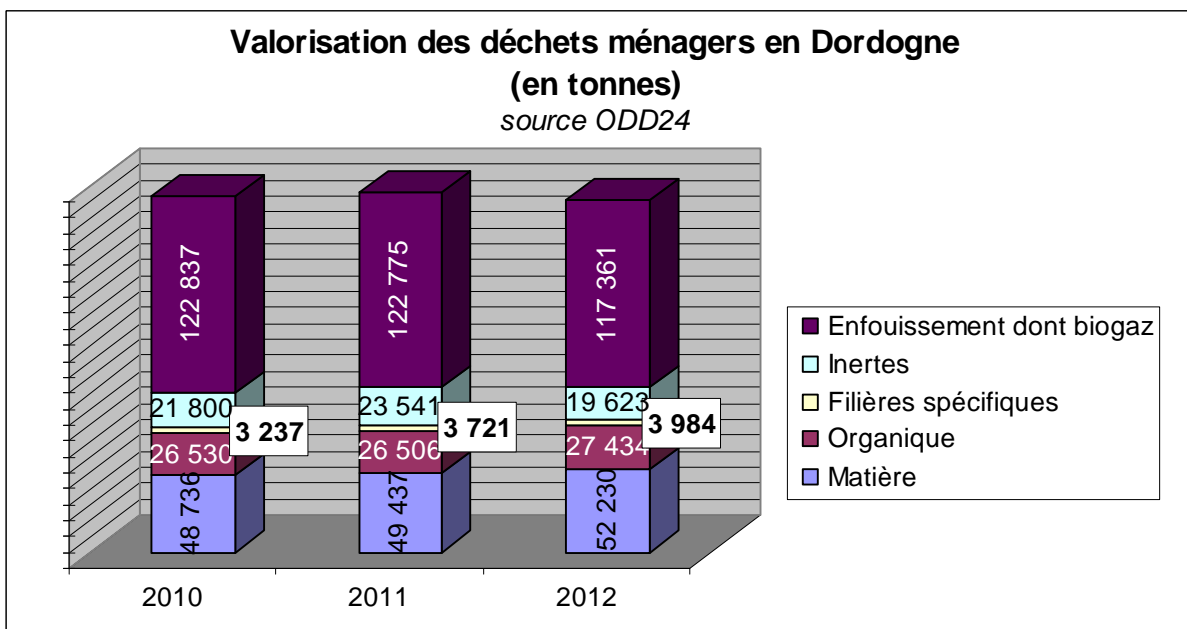


Figure 8 : Gestion des déchets

**(Projets Précédents)**

2011

- ✓ Plan de prévention et d'optimisation des déchets
- ✓ Introduction du bio dans les collèges
- ✓ Epiceries solidaires
- ✓ Programme agricole biologique, filière courte, vente directe

2012

- ✓ Mise en place d'une société coopérative d'intérêt collectif
- ✓ Réalisation d'un référentiel pour l'acquisition du mobilier
- ✓ Plateforme d'échange informatique avec les acteurs institutionnels extérieurs

**(PROJETS – finalité 2)**

(projet 5) Lancement d'une filière du chanvre

A l'initiative de la commune de Carsac-Aillac et de la Communauté de Communes du Carluxais, la culture du chanvre est envisagée au bord de la Dordogne : une expérimentation est menée par le CRDA du Sarladais et soutenue par le Département comme une alternative et une piste de diversification aux exploitations du département. En effet, c'est une plante rustique résistante à la sécheresse très peu sensible aux maladies et aux ravageurs. Elle ne nécessite pas de phytosanitaires, est peu gourmande en eau et peut constituer une rotation intéressante avant une céréale. Néanmoins, les récoltes (graines et tiges) s'avèrent difficiles.

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. convergence entre les collectivités et les acteurs économiques</li><li>2. émergence d'une nouvelle filière agricole</li><li>3. --</li><li>4. promotion d'une culture sans pesticide et peu gourmande en eau</li><li>5. plante adaptée à la sécheresse</li></ol> <p>gouvernance : projet collectif avec multiples acteurs locaux</p> |
|--|

(projet 6) Lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du programme national de lutte contre le gaspillage alimentaire, les actions du Conseil général de la Dordogne ont été retenues comme actions pilote au titre de la restauration collective. Le soutien à l'introduction des repas bio dans les collèges, le programme agriculture biologique, vente directe et circuits courts, ainsi que la création de plateforme d'approvisionnement contribuent à lutter contre le gaspillage. De même, l'installation des composteurs dans les collèges et les actions de préventions dans les cantines y participent.

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. mise en relation d'acteurs sur le territoire</li><li>2. promotion des produits locaux</li><li>3. sensibilisation de différents publics</li><li>4. maîtrise des ressources</li><li>5. réduction des déchets organiques (et de la production de méthane)</li></ol> <p>gouvernance : comité national</p> |
|--|

(projet 7) Pôle d'Excellence Rurale (PER) Cuir

Un Pôle d'Excellence Rurale (PER) Cuir a été mis en place par la Chambre Economique de la Dordogne, l'Etat et les collectivités afin d'améliorer les conditions d'élevage sur le territoire de la Dordogne et de favoriser la cohérence de la filière cuir sur le territoire, permettant un approvisionnement local de qualité.

Première concrétisation : un centre de formation d'excellence pour concentrer sur un même site les industriels et l'ensemble des voies de formation dans le domaine du cuir et du luxe.

1. mise en relation d'acteurs sur le territoire
  2. émergence d'une filière intégrée locale
  3. création de formations professionnelles
  4. réduction des pollutions de tannerie et d'abattoir (en projet)
  5. approvisionnement local
- gouvernance : comité de pilotage

### **Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains**

*Il est nécessaire que l'être humain dispose d'un cadre de vie sain pour s'épanouir. Le cadre de vie se compose à la fois du lieu de résidence et des infrastructures et activités qui l'entourent. Tout au long de la vie, l'épanouissement doit faire l'objet d'une attention particulière.*

*De plus, l'épanouissement n'est pas limité à des actions ou des cibles individualisées. Il doit être abordé de manière collective afin de favoriser la coordination des acteurs et de faciliter la compréhension de l'autre. S'épanouir, c'est s'accepter et accepter l'autre.*

Il n'y a pas de compétences fléchées sur l'épanouissement, il n'en demeure pas moins que le Conseil général a souhaité orienter ses politiques en ce sens.

La première étape de l'épanouissement repose sur un habitat vivable et viable. Depuis de nombreuses années, dans le cadre du dispositif d'aide à la pierre, l'accent a été mis sur la lutte contre l'insalubrité des logements. Elle se combine aujourd'hui avec des expériences localisées pour encadrer et amener des locataires en situation de précarité à réaliser des travaux d'amélioration et d'embellissement de leur intérieur. Néanmoins, avec le changement des dispositifs d'aides de l'ANAH, qui réduit les subventions aux propriétaires bailleurs, le nombre de travaux a chuté, entraînant une baisse du soutien financier.

Dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, les services s'attachent à trouver et à proposer la solution d'hébergement la plus appropriée aux personnes âgées. Le panel est vaste : du maintien à domicile, de l'hébergement en famille d'accueil à celui en établissement de santé. Chaque situation est traitée de manière personnalisée. Le choix est partagé et non imposé à l'individu.

Cette approche est similaire pour les adultes handicapés. Chacun d'entre eux va disposer d'un Plan d'Aide Personnalisé (PAP). La priorité pour les handicapés est de favoriser leur participation à la vie sociale (accès aux sports, loisirs, culture, accès aux droits et à l'information, ...) mais aussi leur insertion professionnelle.

L'accompagnement personnalisé prévaut aussi auprès des bénéficiaires du RSA les dispositifs du PPAE (Projet Personnalisé d'Accompagnement vers l'Emploi) ou celui du CER (Contrat d'Engagements Réciproques) en témoignent.

En parallèle, de nombreux projets reposent sur une approche collective en s'appuyant sur la dynamique des réseaux. L'animation autour des conventions cantonales permet d'organiser et de structurer l'accès en matière culturelle et de fédérer les acteurs locaux. L'action du Conseil général amplifie ainsi l'offre culturelle des périgourdins. De même, l'important réseau de bibliothèques, articulé autour de la Bibliothèque Départementale de Prêt, facilite l'accès à la lecture pour le citoyen. L'implication de la collectivité en faveur de la langue occitane témoigne de l'intérêt du maintien de cette langue, élément constitutif de l'histoire de la Dordogne. Au même titre que la préservation de ce patrimoine culturel, le Département s'engage annuellement dans des projets de restauration du patrimoine architectural.

**(INDICATEURS – finalité 3)**

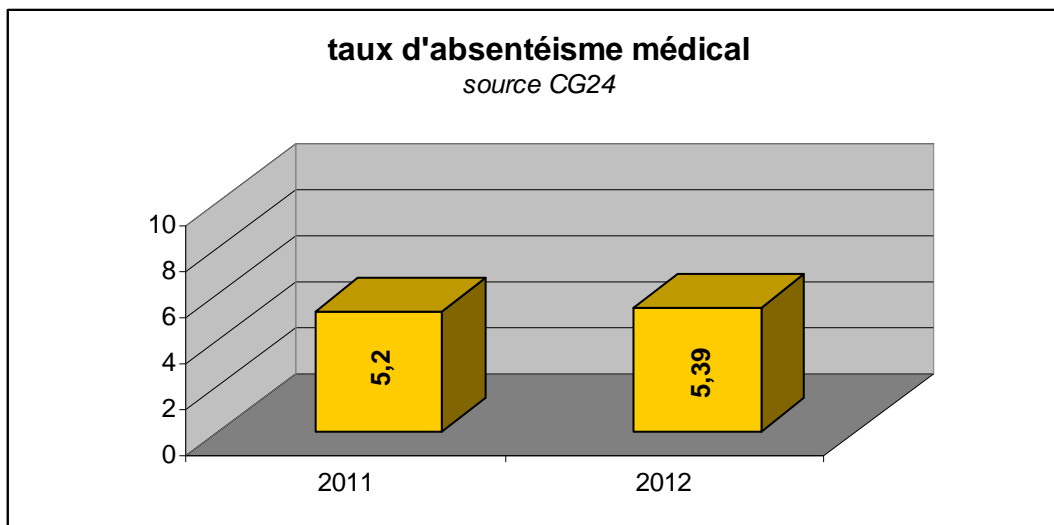


Figure 9 : Absentéisme

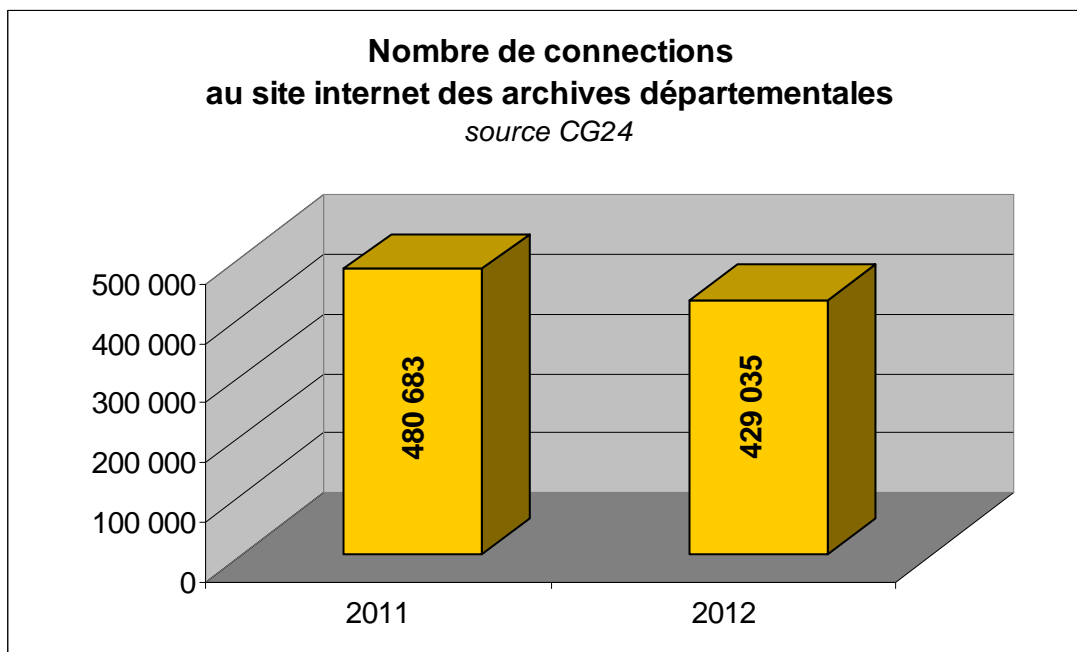


Figure 10 : Accès à la culture

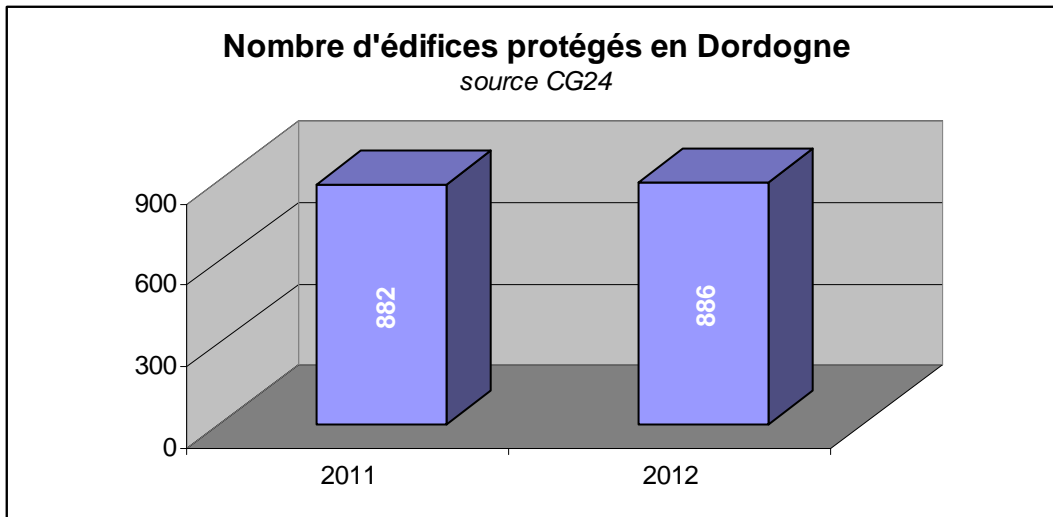


Figure 11 : Protection du Patrimoine

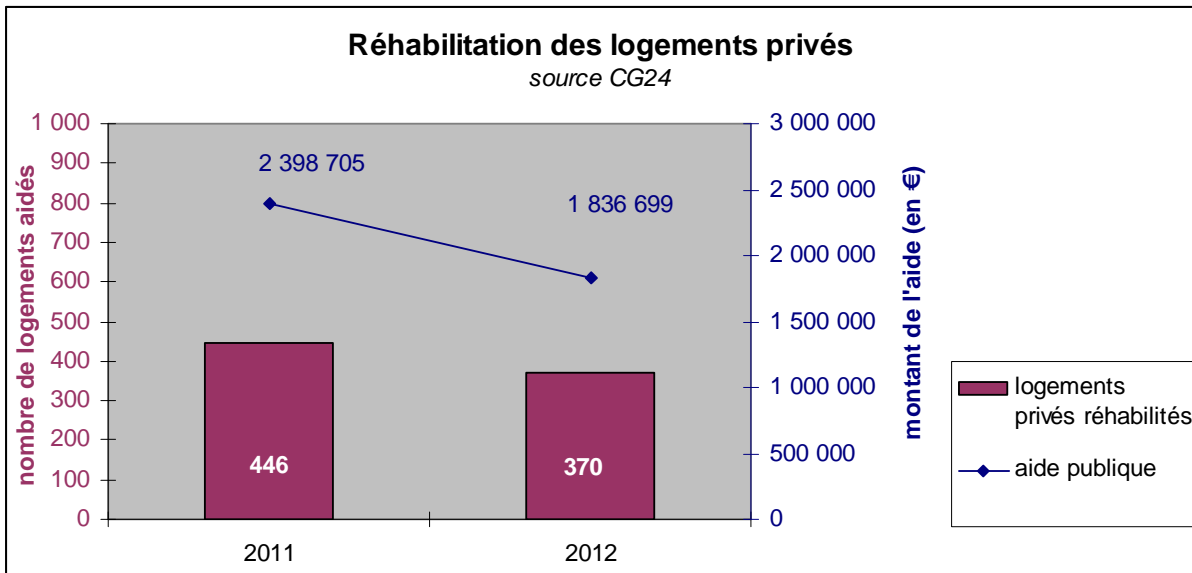


Figure 12 : Logement indigne.

### (Projets Précédents)

#### 2011

- ✓ Séniors soyons sport
- ✓ Ciné-passion
- ✓ « Cyberespaces » dans les bibliothèques
- ✓ Médiation en archéologie

#### 2012

- ✓ Lascaux III
- ✓ Valorisation des forges de Savignac-Lédrier
- ✓ Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires PDESI

### (PROJETS – finalité 3)

#### (projet 8) Programme départemental de lutte contre la précarité énergétique

Une expérimentation est engagée pour mettre en œuvre le programme « Habiter mieux » sur une durée de 9 mois (juillet 2013 – mars 2014). Il s'agit de soutenir les propriétaires-occupants et propriétaires-bailleurs relevant des plafonds de ressource de l'ANAH :

- volet 1 : repérage de logements occupés, visites de domicile par un prestataire avec réalisation d'évaluation énergétiques avant travaux et projetées après travaux, préconisation de travaux hiérarchisés, animation du contrat local d'engagement signé avec l'ANAH et d'autres partenaires (objectif : repérage de 300 logements, visite de 250 logements)
- volet 2 : réhabilitation de logements insalubres : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au prestataire pour accompagner et conseiller les ménages (objectif : réhabilitation de 10 logements)

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. réduire la précarité énergétique</li><li>2. possibilité d'utilisation de matériaux bio-sourcés</li><li>3. amélioration des conditions de logement</li><li>4. --</li><li>5. maîtrise de la consommation énergétique</li></ol> <p>Gouvernance : comité de pilotage</p> |
|---|

#### (projet 9) Manifestations culturelles éco-responsables

Le pôle culture accompagne de nombreux projets de territoire. Parmi ces derniers, certains ont fait leur le principe de l'éco-manifestation. Ce concept de l'éco-manifestation est appliqué à des degrés divers (gestion des déchets sur le site – utilisation de toilettes sèches...). Néanmoins, il existe des organisateurs pour qui cette approche constitue le cœur même de leur événement. Ainsi en s'appuyant sur la culture sous toutes ces formes, puisqu'aussi bien la musique – la danse – la littérature – la peinture – la sculpture sont utilisées comme vecteur, ils essaient de sensibiliser, d'informer le public à l'écocitoyenneté.

Parmi les événements majeurs soutenus par le Conseil général, on mentionnera :

- la Galerie Sauvage avec ses concerts à la ferme et son Grand Inventaire du Possible automnal
- Le Tricycle Enchanté et son festival de la récup'
- L'ensemble de la programmation annuelle de l'association La Scierie

1. mise en relation des acteurs territoriaux
2. utilisation de produits locaux
3. sensibilisation du public à l'éco-citoyenneté
4. prévention et gestion des déchets
5. réduction de leur empreinte écologique

gouvernance : projets associatifs

#### (projet 10) Accompagnement infirmier

En 2004, le Conseil général a expérimenté sur l'Unité Territoriale de Mussidan, un accompagnement infirmier auprès d'un public en situation d'insertion longue. Une infirmière a été recrutée pour intégrer et compléter l'équipe pluridisciplinaire existante chargée du suivi personnalisé des allocataires. En effet, il a été constaté que l'éloignement de l'emploi accélèrait aussi l'éloignement au soin et à la santé. Ce processus renforce la précarisation et peut même conduire à la marginalisation.

Les résultats montrent que le retour au soin est une étape essentielle vers l'insertion de l'individu. Celle-ci passe dans un premier temps par une rééducation sous la forme d'une éducation thérapeutique du patient.

Etendu dans un premier temps au secteur d'Hautefort et Nontron, un projet de recrutement sur Bergerac est en cours. Ainsi 50 % de nos Unités Territoriales disposera d'un accompagnement infirmier parmi les équipes pluridisciplinaires.

1. retour vers la santé des plus précaires
2. --
3. meilleur estime de soi
4. --
5. --

gouvernance : travail en équipe pluridisciplinaire

#### (projet 11) Site de Gurson

Devenue propriété du Conseil général au 1er janvier 2013, la base de loisir de Gurson a fait l'objet dès 2013 d'une première tranche de travaux de réhabilitation et d'aménagement pour l'ouverture : il fallait en priorité réhabiliter la plage aux sols trop tassés par la sur-fréquentation et construire les équipements indispensables : accessibilité des personnes à mobilité réduite, bâtiment d'accueil, poste de surveillance et de secours, blocs sanitaires, réseau d'assainissement.

Les anciens bâtiments seront progressivement démolis et le programme d'investissement se poursuivra les prochaines années. Parallèlement, les services départementaux reconstitueront les parties boisées, très dégradées, et les espaces nature.

À terme, le lieu sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et s'inscrira dans la politique départementale des sports et loisirs de pleine nature.

1. accessibilité des personnes à mobilité réduite
2. développement d'un tourisme durable (équilibre entre la fréquentation et la préservation des milieux)
3. offre d'activité loisirs gratuite
4. réduction de la pollution générée (station d'épuration)
5. réduction des trajets pour accéder à un site de baignade

gouvernance : projets associatifs



#### **Finalité 4 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

*Sans biodiversité, il n'y aurait pas de vie donc pas d'Homme. La Dordogne ne serait jamais devenue le pays de l'Homme. C'est un milieu propice abondant en ressource vitale et facilement accessible qui a contribué au choix de ses premières installations. De fait, le département a une responsabilité en matière de préservation mais il ne peut agir seul pour obtenir des résultats probants. Il s'ingénie cependant à y parvenir.*

La biodiversité est souvent représentée et assimilée par des espèces emblématiques qui sont souvent animales et en voie d'extinction. Si le programme sur la Cistude d'Europe est l'exception, le Conseil général ne limite pas son action aux seuls animaux inscrits sur la liste rouge des espèces menacées. En effet, la flore et en particulier les orchidées et les tulipes sauvages font l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de la politique de fauchage tardif des accotements des routes départementales.

Le fauchage tardif est un des actions de la gestion différenciée qui a amené le Conseil général à ne plus recourir aux herbicides. Cette exemplarité, il a souhaité l'étendre à l'ensemble des communes en créant la Charte 0 herbicide. Les principaux objectifs de cette Charte sont de préserver toute à la fois la biodiversité et la qualité de l'eau

La problématique de l'eau est une constante dans les politiques du Conseil général. Un fort soutien technique et financier est apporté aux communes pour qu'elles puissent disposer d'un outil d'assainissement efficient et si possible économe. Le Conseil général promeut des systèmes rustiques souvent bien adaptés aux petites communes périgourdines. La recherche de la qualité prévaut aussi dans l'assainissement non collectif en s'appuyant sur un réseau des techniciens des syndicats en charge de cette compétence.

Le Conseil général est aussi impliqué dans des programmes spécifiques d'actions sur certains territoires (Plans d'Actions Territorialisés sur les captages stratégiques d'eau potable, Contrat Territorial du bassin de la Doue). Aux côtés des acteurs locaux il recherche les solutions les plus adaptées pour assurer un bon état qualitatif et quantitatif de l'eau sur un périmètre donné ou la vulnérabilité est jugée préoccupante.

De même, le département s'est doté d'un Schéma des rivières visant à afficher les objectifs d'intervention sur les milieux aquatiques à l'échelle de chaque bassin versant et d'organiser les acteurs du territoire pour les atteindre. Un accompagnement technique et une animation des différents acteurs est opératoire pour mettre en œuvre le schéma et maintenir des espaces vitaux pour la biodiversité (en particulier les zones humides).

La rivière n'est pas l'unique milieu auquel le Conseil général porte un intérêt : la forêt, les pelouses sèches des causses, les falaises de certains coteaux ou les étangs sont des biotopes inscrits dans le schéma des Espaces Naturels Sensibles. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière localement. Là encore, les collectivités qui s'y engagent sont accompagnés par nos services.

Le Conseil général gère aussi en propre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont l'un, celui des étangs de La Jemaye vient de se doter d'un plan de gestion environnemental. Ces ENS sont ouvertes aux publics. Le Conseil général ne souhaite pas mettre la Nature sous cloche. Il prend garde à éviter la dégradation de ces milieux qui composent les paysages et, forment ainsi un patrimoine naturel à forte attractivité touristique.

**(INDICATEURS – finalité 4)**

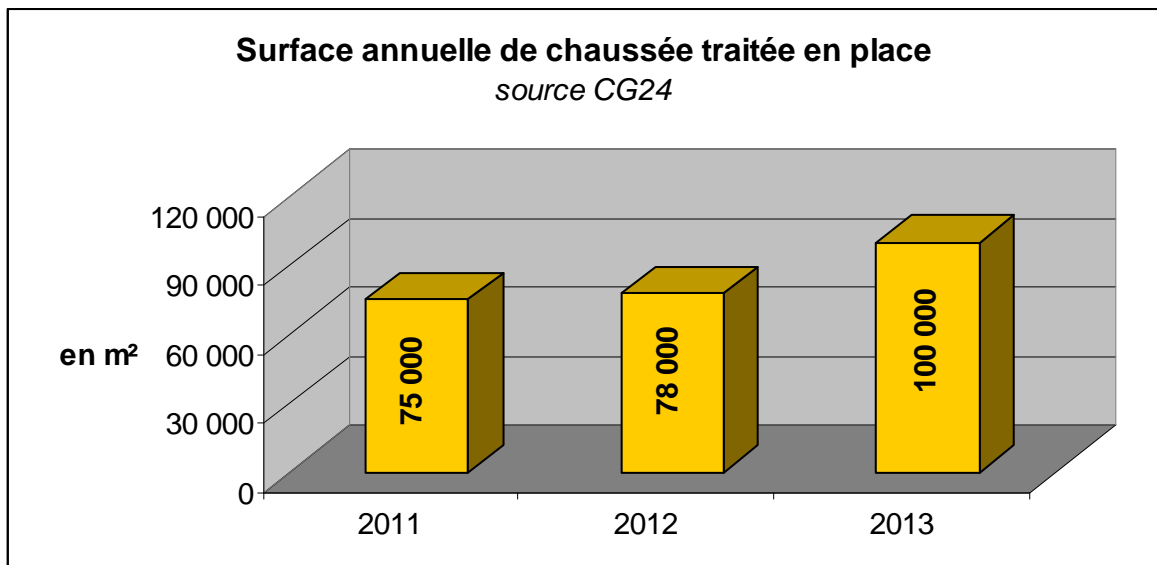


Figure 13 : Préservation des ressources

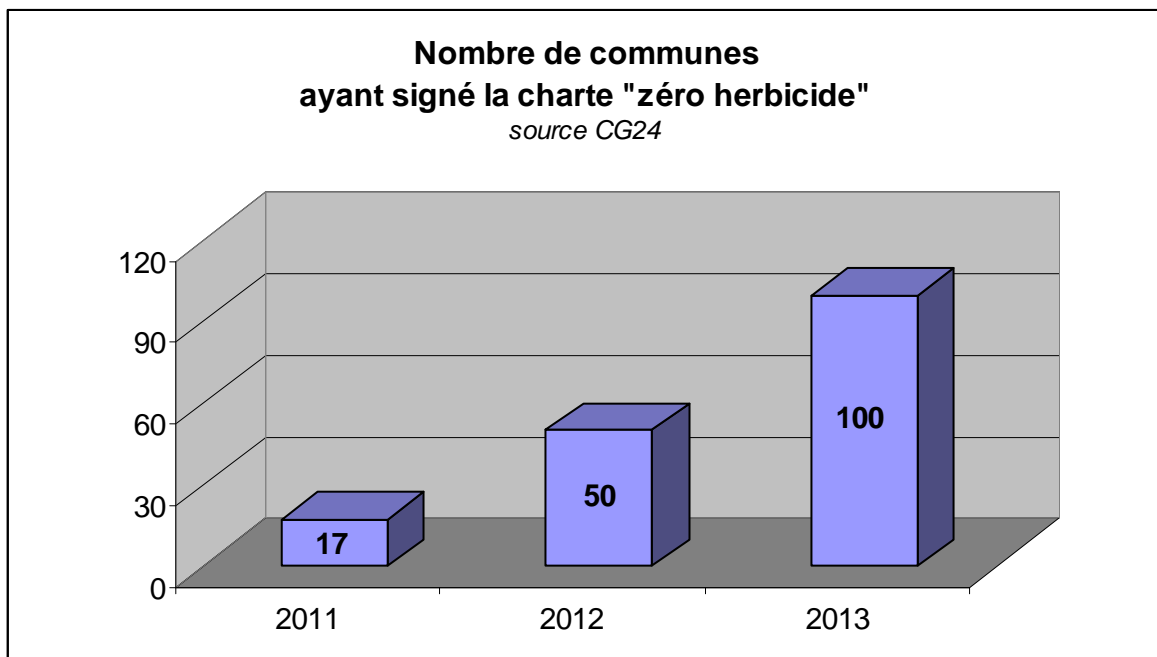


Figure 14 : Préservation de la qualité des eaux

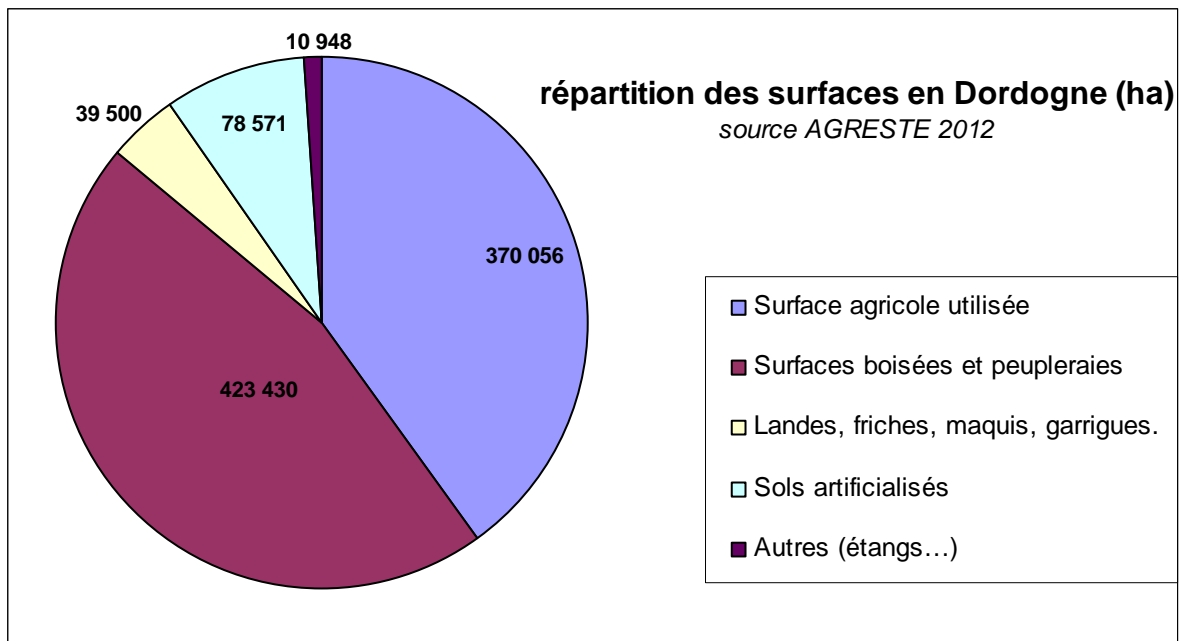


Figure 15 : Utilisation de l'espace

### (Projets Précédents)

#### 2011

- ✓ La charte « zéro herbicide »
- ✓ Les sites départementaux
- ✓ L'observatoire de l'eau
- ✓ La Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires

#### 2012

- ✓ Schéma départemental des Rivières
- ✓ Evaluation des capacités épuratoires du sol en place.
- ✓ Conventions de collaboration du Laboratoire départemental

### (Projets finalité 4)

#### (projet 12) Label EcoJardin

Créé en 2012, le label EcoJardin vise à encourager en ville l'adoption de pratiques de gestion respectueuse de l'environnement. Ce label valorise le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts et sensibilise les usagers aux problématiques du développement durable ainsi qu'aux pratiques écologiques des espaces verts.

Le Département de la Dordogne a été lauréat du label « éco-jardin » pour la gestion du Parc François Mitterrand à Périgueux.

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. --</li><li>2. promotion de la gestion raisonnée des espaces verts</li><li>3. sensibilisation du public aux pratiques écologiques de jardinage</li><li>4. préservation de la biodiversité et des ressources en eau (zéro herbicide, limitation des arrosages)</li><li>5. absence d'engrais chimiques</li></ol> <p>gouvernance : en interne au CG (Pôle Paysage et Espaces Verts) et label national</p> |
|--|

#### (projet 13) Contrat de bassin de la Doue

L'ensemble des acteurs du bassin versant de la Doue ont signé un contrat territorial pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux naturels. L'objectif vise la lutte contre le développement de cyanobactéries qui nuisent aux usages de loisirs (baignade sur le Grand étang de Saint Estèphe) et à l'alimentation en eau potable (à partir de Moulin Pinard, en aval du bassin).

Ce contrat est signé pour 3 ans entre l'Agence de l'Eau, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Nontron, l'Etat, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, les trois communautés de communes et le Département. Il définit 24 actions réparties en 3 volets visant à réduire les impacts de l'activité agricole, de l'assainissement et de la présence de nombreux étangs.

Le Département expérimente la mise en place d'une zone de préemption sur l'ensemble du bassin pour acquérir les étangs en vente et procéder à leur éventuel effacement.

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. cohésion territoriale d'une diversité d'acteurs</li><li>2. gestion durable des étangs</li><li>3. prise en compte de l'usage baignade et eau potable</li><li>4. atteinte du bon état</li><li>5. --</li></ol> |
|--|

(projet 14) Chantier école de La Jemaye

Le Service de l'Environnement du Conseil général et le lycée agricole de Coulounieix Chamiers ont conçu la réalisation d'un chantier école qui a permis d'accueillir sur le site environ 20 élèves de 1<sup>ère</sup> du Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Les travaux, d'une durée de cinq jours, ont été effectués par les élèves sous l'encadrement de leurs professeurs, des techniciens du Service de l'Environnement et de la régie technique du Pôle Paysage et des Espaces Verts du Département.

Les élèves, répartis sur 6 ateliers, ont abordé différentes thématiques liées à la gestion des milieux naturels. Des travaux conséquents ont été réalisés, notamment au niveau de l'entretien des zones de landes, des roselières, des aménagements spécifiques pour la faune (oiseaux et cistude d'Europe).

1. relation entre lycée et collectivité
2. formation sur l'entretien limitant les impacts sur les zones sensibles
3. sensibilisation du public à la biodiversité
4. aménagement pour faune protégée (cistude d'europe)
5. travaux non motorisés, réduction des émissions de CO2

gouvernance : définition des travaux en partenariat, plan de gestion élaboré en comité de pilotage

## **Finalité 5 : Lutte contre le réchauffement climatique**

*3 x 20 pour éviter + 4, c'est la formule pour ralentir le processus du changement climatique.*

- ↳ *3 x 20, c'est réduire de 20% nos émissions de Gaz à Effet de Serre, c'est baisser de 20 % nos consommations d'énergie et c'est produire 20 % d'énergie renouvelable.*
- ↳ *+ 4 ce serait, d'après les derniers calculs du GIEC, si on ne fait rien, l'augmentation de la température moyenne sur terre pour 2100.*

*Jusqu'en 2011, le département n'avait aucune compétence en la matière mais il avait inscrit cette lutte comme un des 5 enjeux de son Agenda 21.*

En mars 2012, le département s'est lancé dans une large concertation à travers l'organisation d'une Conférence Départementale des Energies. La CDE est une démarche volontaire. Structurée autour de 5 ateliers thématiques, la conférence était ouverte à tous les périgourdiens et s'est déroulée de façon décentralisée.

L'objectif de cette Conférence était de définir et de proposer les actions du volet énergie du Plan Climat Energie Territorial. Ce volet énergie se devant de respecter et de tendre vers les objectifs de réduction assignée par la loi. Pour parfaire la réflexion générale, le Conseil général a fait réaliser une étude pour connaître le potentiel de production des différentes énergies renouvelables mobilisables en Dordogne.

Néanmoins, le Conseil général n'a pas attendu ni cette étude ni le futur PCET pour agir en matière d'énergie renouvelable. Le département a été un des précurseurs en France pour promouvoir le bois énergie. Depuis plus de 15 ans, un plan départemental existe qui permet d'accompagner toutes collectivités locales et établissements publics dans leur projet de chaudière ou de réseau de chaleur bois. Cet accompagnement s'effectue de la préféabilité à la maintenance lors de la mise en service de l'unité.

Au-delà du bois, le Conseil général a aussi fait le choix du photovoltaïque. Plus de 20 collèges sont ainsi équipés chacun de 720 m<sup>2</sup> de panneaux installés sur leur toiture.

Ce choix d'une énergie propre s'est aussi décliné au sein de la flotte des véhicules du Conseil général. Après avoir fait l'acquisition d'une flotte de vélo, les deux premiers véhicules légers électriques sont venus compléter notre parc.

La lutte contre le changement climatique n'est pas circonscrite à la seule énergie. Il nous faut agir dans d'autres domaines pour restreindre nos émissions de GES.

Afin de mieux cibler les actions à mener au sein de notre collectivité, un Bilan de nos émissions de Gaz à effet de serre a été effectué « compétences et services » par un cabinet d'étude. Ces résultats ont permis de construire en transversalité avec de nombreux services du Conseil général un plan d'actions interne à la collectivité. Elle l'engagera dans l'exemplarité sur sa prise en compte du changement climatique.

Le transport, l'agriculture, les déchets, l'habitat et le tourisme font l'objet d'action en ce sens.

Le réseau du Transpérigord perdure et permet toujours pour un tarif unique de 2€ de relier les principaux centres urbains du département.

L'agriculture biologique en raison de ses parcours techniques participe à la diminution des émissions de GES (absence d'apport d'engrais chimique). De même le soutien au circuit court, limite le transport de produits agricoles de la fourche à la fourchette.

La proximité a été une des priorités du plan départemental des déchets dont le Conseil général assure la planification. Aucun déchet ultime n'est exporté, les deux centres d'enfouissement garantissent ce principe. Ils sont dotés d'un système de récupération du méthane qui en plus de produire de l'énergie évite surtout à ce gaz, qui contribue au réchauffement climatique de se diffuser dans l'atmosphère.

La délégation d'aide à la pierre a permis depuis 2006 d'agir pour améliorer l'isolation des logements les plus vétustes et de promouvoir les énergies renouvelables chez les particuliers. Ce dispositif se renforce avec notre coparticipation au Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat opérationnel depuis septembre.

Enfin le tourisme, avec la poursuite du réseau de voie verte et la réalisation d'itinéraire thématique autour des sentiers de randonnées permet d'offrir une gamme vaste et élargie d'itinérances douces. Ces itinérances permettent ainsi la découverte pédestre ou cycliste du Périgord.

**(INDICATEURS – finalité 5)**

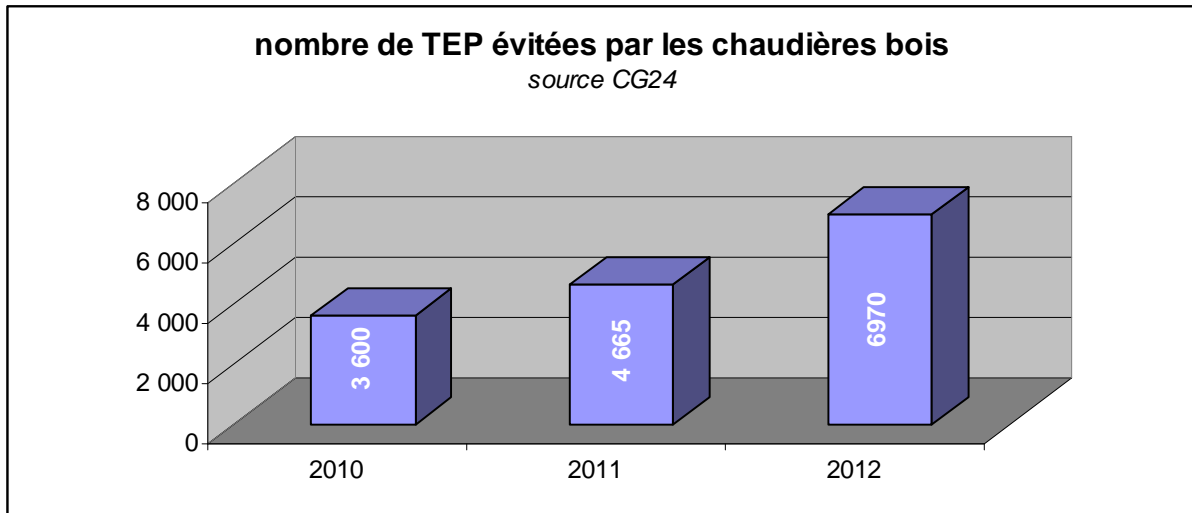


Figure 16 : Maîtrise et production d'énergie thermique

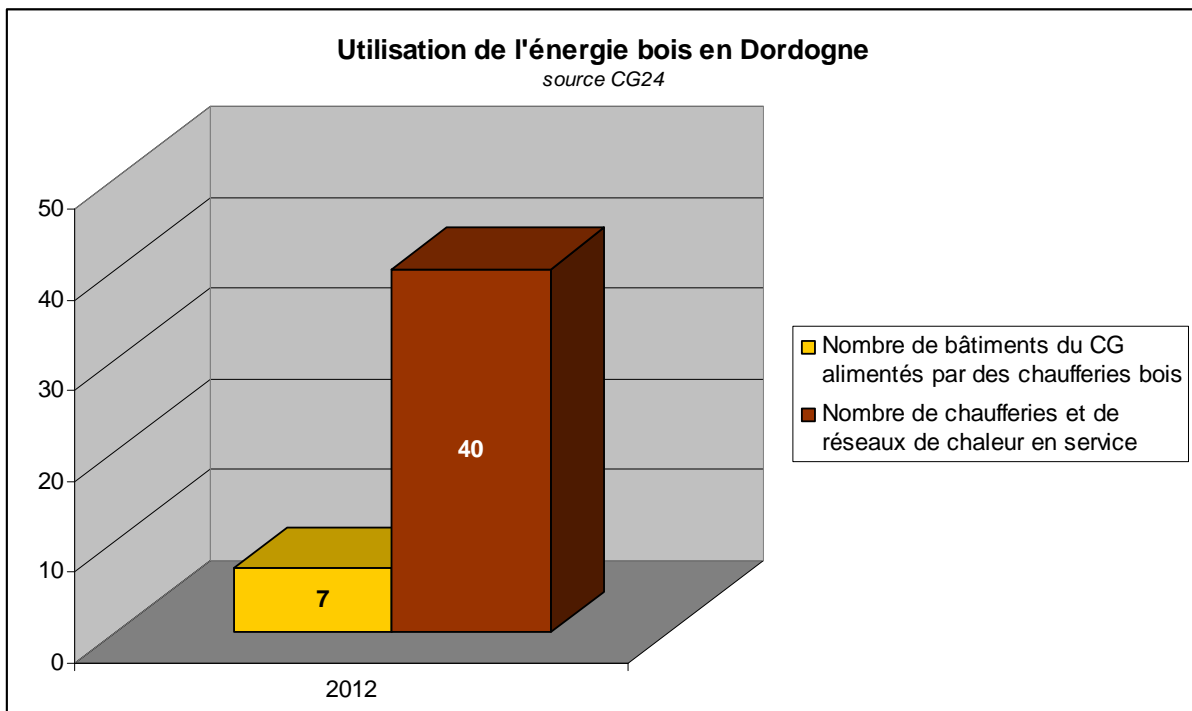
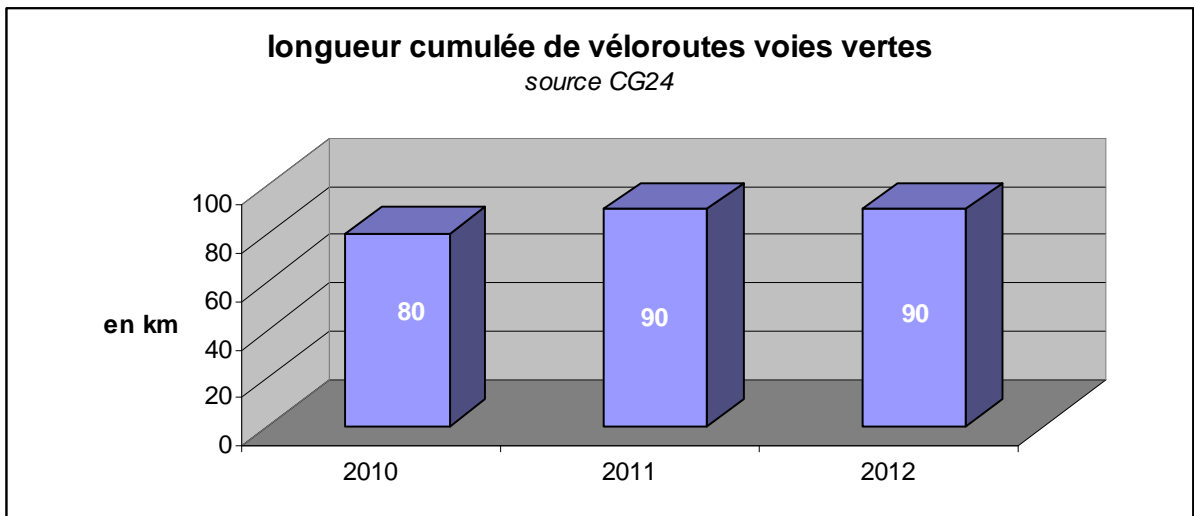
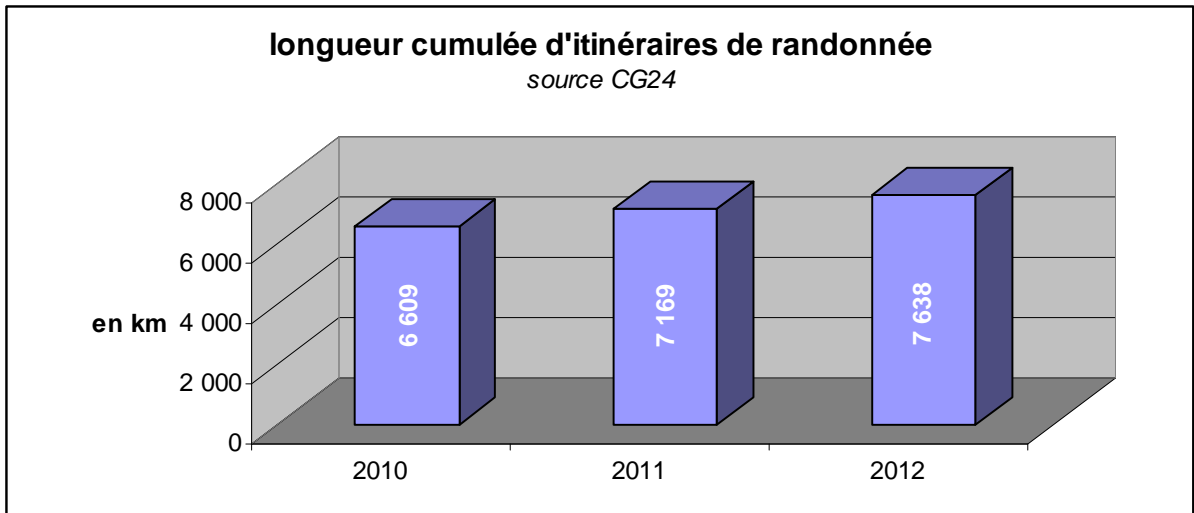


Figure 17 : Energie bois



Figures 18 et 19 : aménagement d'itinérance douce



### (Projets Précédents)

#### 2011

- ✓ Transpérigord
- ✓ Plan Bois Energie
- ✓ Aides pour la construction de logement sociaux en bois
- ✓ Plan Forêt Bois

#### 2012

- ✓ Projet de vélo routes – voies vertes
- ✓ Projet de politique énergétique pour le patrimoine départemental
- ✓ Convention d'engagement volontaire

### (PROJETS – finalité 5)

#### (projet 15) Elaboration du PCET

La mise en place d'un PCET est obligatoire pour le Département. Il a pour objectif d'atténuer les gaz à effet de serre, d'améliorer l'efficacité énergétique, augmenter la part des énergies renouvelables, d'adapter le territoire au contexte du changement climatique. Le PCET est un plan d'actions du Conseil général pour répondre aux enjeux climatiques. Il sera adopté par l'assemblée départementale fin 2013.

Ce PCET s'articulera autour de trois axes majeurs :

- la lutte contre le changement climatique en Dordogne
- La transition énergétique en Dordogne
- La réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre en interne

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. concertation sur tous les territoires</li><li>2. promotion des savoir-faire pour la maîtrise des consommations d'énergie</li><li>3. amélioration de l'information et de la sensibilisation du grand public</li><li>4. promotion de l'économie circulaire (énergie, déchets, matériaux)</li><li>5. programmation globale</li></ol> <p>gouvernance : conférence départementale des énergies</p> |
|--|

#### (projet 16) Eco-quartier

Consolidant la démarche « Ecoquartier », qui a permis de promouvoir des projets exemplaires d'aménagement durable, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé le label national Ecoquartier pour encourager, accompagner et valoriser les projets d'aménagement et d'urbanisme durables.

La commune de Meyrals a signé en septembre 2013 une charte écoquartier, première du genre pour une commune rurale. Cette charte représente un outil permettant de construire un projet avec la population.

A partir d'une fiche d'identité de la commune, réalisée par l'Agence Technique Départementale, la concertation est organisée autour de trois thèmes : cadre de vie et usage, développement communal et Environnement.

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. participation citoyenne au projet</li><li>2. promotion des matériaux bio-sourcés</li><li>3. amélioration du cadre de vie</li><li>4. préservation de la ressource minérale (construction bois)</li></ol> |
|--|

5. réduction des émissions de gaz à effet de serre  
gouvernance : comité de pilotage

(projet 17) Acquisition de véhicules électriques

Le Département a fait l'acquisition dès 2011 de deux voitures électriques dans la perspective de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air : ils ne rejettent ni particules fines, ni monoxyde de carbone, ni CO<sub>2</sub>, ni d'oxyde d'azote.

Cet achat constitue - avant l'adoption du Plan Climat-Energie Territorial - une expérimentation qui jugera si les techniques proposées par les constructeurs sont pertinentes pour les usages de la collectivité et compatibles avec ses moyens et ses besoins.

1. --  
2. soutien et promotion des nouvelles technologies de mobilité  
3. amélioration des conditions de travail (confort de conduite, réduction du bruit)  
4. maîtrise de la pollution de l'air  
5. réduction des émissions de gaz à effet de serre  
gouvernance : inscrit dans le PCET avec comité de pilotage

(projet 18) PCET Bâtiments

La Direction des bâtiments Départementaux a engagé un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique qui est inscrit dans le PCET. Il s'agit :

- d'aller au-delà du cadre réglementaire en fixant des objectifs de rénovation répondant aux critères « BBC rénovation »,
- de définir des critères plus stricts que la RT 2012 pour les constructions neuves,
- de favoriser des solutions techniques passives plutôt qu'actives
- d'assurer le suivi des consommations des bâtiments et collèges par le déploiement d'un logiciel de gestion

1. --  
2. soutien aux nouvelles pratiques et techniques de rénovation et de construction  
3. amélioration des conditions de travail  
4. préservation des ressources fossiles  
5. réduction des émissions de gaz à effet de serre  
gouvernance : inscrit dans le PCET avec comité de pilotage

PAGE 14

### Conclusion

Au-delà de ce rapport, le Département de la Dordogne inscrit pleinement ses politiques départementales dans les enjeux du développement durable. L'adoption fin 2013 du Plan Climat Energie Territorial, élaboré en concertation avec la population sur l'ensemble du territoire, témoigne de cet engagement en répondant aux grands enjeux planétaires et proposant un développement ambitieux de notre territoire.

Dans ce cadre, nombreuses actions vont être engagées à compter de 2014 parmi lesquelles on peut citer le co-voiturage, l'élargissement de l'accompagnement en matière de logement, le plan méthanisation...

L'année 2014 verra aussi de nouvelles opérations émerger dans le domaine social avec l'expérimentation de la Garantie Jeune et la poursuite de l'élaboration des schémas départementaux. Les services devraient lancer la révision du schéma départemental des personnes âgées dès janvier 2014 tandis que l'élaboration du schéma départemental de l'enfance devrait aboutir en cours d'année.

En matière d'équipement du territoire, un syndicat mixte ouvert va voir le jour pour développer le Très Haut Débit qui maillera la Dordogne en fibre optique.

PAGE 15

( )

PAGE 16

4<sup>ème</sup> de couverture